Annexe I.1.

5 1040 M

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - RÉGIME 1

DOCUMENT 8 bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

.Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait 'objet d'aucune approbation .

1. La présente demande émane du :
   - ● (1) Pouvoir organisateur : EPFC ..... (2)
   - ○ (1) Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française : ..... (2)

   et se rapporte à l'établissement suivant :

   dénomination : ..... (2)
   adresse complète : EPFC 6 CP 220 - Bd du Triomphe 1050 Bruxelles Matricule 2.340.008 ..... (2)
   n° de matricule ..... (2)
   n° de téléphone : ..... (2)

   Date et signature ~~du chef d'établissement de la C.F.~~ ou du représentant du P.O. subventionné : (1) (2)

2. Transmis en date du : ..... (3) par le réseau :
   - ○ (1) Communauté française
   - ○ (1) Provincial et communal
   - ○ (1) Libre - confessionnel
   - ● (1) - non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation : Code : (4) 033101 U21 R1

   Français oriente niveau 3 ..... (2)

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe 1 n° de 1 page(s) (2)

5. Capacités préalables requises : repris en annexe 2 n° de 1 page(s) (2)

6. Classement de l'unité de formation :
   - ● (1) enseignement secondaire : transition (1) ~~qualification~~ (1)
     degré : ~~inférieur~~ (1) supérieur (1)
   - ○ (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court : ..... (2)
   - ○ (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long : ..... (2)

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement
   Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme de (des) cours — Repris en annexe n° 4 de 2 page(s) (2)

9. Fixation des capacités terminales — Repris en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé (s) de cours — Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

---

1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
2) A compléter
3) A compléter par le Secrétaire permanent
4) Réservé à l'administration

11. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation : (4) 033101U21R1

Horaire minimum

1. Dénomination des cours (2)	classement des cours (5)	code U (6)	nombre de périodes (7)
français orienté niveau 3	CG	A	20
2. Part d'autonomie			
Total des périodes			20

12. Réservé au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Conforme au dossier initial.

Le 29/02/96

J. LISON
INSPECTRICE

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :
ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : 05 MARS 1996

Signature :

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(4) Réservé à l'administration
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V
(7) 1 période = 50 minutes

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION.

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale,cette U.F. doit :

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle,sociale,culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises,des administrations,de l'enseignement et,d'une manière générale,des milieux socio-économiques et culturels;
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières de l'U.F.

L'U.F.vise à rendre les élèves capables de maîtriser des savoirs et des savoir-faire en rapport avec l'utilisation de la langue maternelle telle qu'elle est requise dans les différentes activités de leur vie professionnelle ainsi que dans toute autre relation.

Le cours devra comporter un aspect éducatif et un aspect orienté.

Pour ce faire,les objectifs particuliers seront poursuivis :
- faire acquérir,consolider et enrichir les connaissances grammaticales nécessaires à la compréhension et à l'expression;
- amener à orthographier sans faute et en respectant les règles de ponctuation;
- accroître les capacités de compréhension et d'expression propres à la langue orale;
- accroître les possibilités de compréhension et d'expression par l'utilisation du plus grand nombre possible de mots et d'expressions,aussi bien de la langue commune que de la langue à caractère professionnel.

Date : / /

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES.

Pour être admissible dans l'U.F.,l'étudiant doit attester d'une maîtrise suffisante des connaissances,savoir-faire et savoir-être en français acquis par un élève terminant avec fruit une 3e année de l'enseignement secondaire général ou technique.

L'épreuve éventuelle à laquelle il se soumettra en français sera d'un niveau correspondant à celui attendu en fin de 3e année de l'enseignement secondaire général ou technique.
Cette épreuve présentera un caractère diagnostique et sa préparation inclura les critères de réussite.

Conformément à l'article 10 de l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques de régime 1, est également admissible comme élève régulier de cette U.F.,le candidat porteur :

du certificat d'enseignement secondaire inférieur (C.E.S.I.) ou d'un titre équivalent

ou

du certificat ou du diplôme d'une section C.T.S.I.présentant une formation "Langue maternelle" équivalente

ou

d'un titre correspondant de régime 1.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT.

Aucune recommandation particulière.

Date :

PROGRAMME DES COURS.

En grammaire,où la plupart des matières suivantes doivent déjà être acquises et où des rappels ou précisions suffiront souvent,l'élève sera capable de réaliser des applications grammaticales portant sur :

- la phrase simple et ses structures;
- les fonctions dans la phrase;
- les catégories de mots;
- la valeur des modes et des temps;
- la phrase complexe et ses structures.

En fin d'u.F.,il sera capable de :

- construire une phrase simple et d'en manipuler les constituants;
- utiliser les modes et les temps;
- utiliser tous les mots de liaison.

En orthographe,les exigences seront élevées, car ce critère sert souvent de critère d'embauche et a une fonction sociale évidente.
Comme en grammaire, et en tenant compte des besoins réels des étudiants,des rappels suffiront souvent pour rendre les élèves capables de maîtriser :

- les règles générales et les règles particulières :
  - . du pluriel des noms;
  - . du féminin des noms;
  - . des accords du verbe;
  - . des accords de l'adjectif;
- le verbe conjugué,régulier et irrégulier,pronominal,etc.;
- la ponctuation;
- l'orthographe d'usage;
- l'orthographe des mots et des expressions propres à la profession.

En vocabulaire,la théorie sera limitée à l'essentiel.Les exercices seront en rapport avec la langue et la pensée et porteront sur :

- le radical,le préfixe,le suffixe,les procédés de formation des mots;
- la synonymie,l'antonymie,la paronymie;
- la correction des belgicismes;
- le néologisme et l'archaïsme;
- le langage technologique de la spécialité.

En expression,activité fondamentale,l'activité se fondera essentiellement sur des travaux pratiques concernant :
- les niveaux de langue;
- les nuances de l'expression;
- l'enrichissement de la langue;
- la clarté et la précision de la langue.

a.L'expression écrite visera à maîtriser les lois de la composition de tout type de message à destination générale,spécifique ou professionnelle.
Exemples : - rédaction de notes,rapports,procès-verbaux;
- résumé de discussions;
- compte-rendu;
- contraction de textes;
- curriculum vitae,lettres de demande d'emploi...

b.L'expression orale sera orientée vers l'application immédiate et portera,notamment sur :
- la capacité d'exprimer un jugement,une opinion avec le maximum de clarté;
- la capacité de construire et de structurer une argumentation;
- la présentation,après préparation,d'un exposé;
- etc.

N.B. Une attention particulière sera réservée à l'articulation,la diction et l'intonation.

En étude de textes,le choix répondra aux intérêts des élèves et aux nécessités de la formation,donc sera en rapport avec la spécificité de celles-ci,mais l'enrichissement culturel général ne pourra être négligé.

Cette étude devra aussi amener l'élève à mieux organiser son discours et à utiliser les divers procédés de style.

Suivant le type de texte,les activités pourront porter sur :
- l'analyse de la structure de texte;
- la distinction et l'agencement des idées essentielles;
- la cohérence et ses éléments constitutifs;
- l'analyse du style;
- la découverte du but de l'auteur;
- l'adaptation de l'expression au message;
- la distinction des nuances.

Date :

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES.

1. Pour aider l'étudiant à progresser dans ses apprentissages,l'évaluation sera formative.Elle s'exercera d'une façon continue en s'intégrant aux activités d'enseignement.Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.

2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises au 1° ci-dessus.

3. Il est important que l'appréciation du professeur se fonde sur un nombre suffisant de travaux écrits.

4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis et comprendront les critères de réussite.

5. Quand les circonstances le permettent,le professeur amène chaque étudiant à pratiquer l'auto-évaluation.

PROFIL DU CHARGE DE COURS.

Le chargé de cours sera un enseignant.